

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00204

ADHESION ET COTISATIONS AUX STRUCTURES AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

ADHESION ET COTISATIONS AUX STRUCTURES AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Saint-Etienne métropole souhaite reconduire en 2016 son adhésion à des organismes qui œuvrent dans le domaine du développement durable. Faisant cela, elle s'inscrit dans des réseaux nationaux et internationaux spécialisés afin de bénéficier de retours d'expériences, d'expertises, de travaux de recherche et afin d'accéder à de larges réseaux de collectivités.

Comité 21

Le Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable – a été créé en 1995, dans la droite ligne des engagements français de Rio, pour contribuer à l'ancrage en France du développement durable. Trois cent décideurs socio-économiques sont membres de cette association indépendante. Ils sont répartis en quatre collèges : entreprises, collectivités, associations, établissements publics et médias. Cette complémentarité contribue aux échanges d'expériences, à l'élaboration de propositions concertées, à la mise en œuvre de programmes d'actions et de projets-pilotes, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Les premières années de l'association ont été essentiellement consacrées à la pédagogie du développement durable et à l'échange entre adhérents, favorisant un apprentissage des cultures et des attentes réciproques. Aujourd'hui, le développement durable passe du concept à l'action. Il doit être nourri de réalisations concrètes, concertées, évaluées et échangées.

L'action du Comité 21 se décompose comme suit pour les années 2014-2015 :

- éducation au développement durable ;
- ancrer le développement durable dans les territoires ;
- promouvoir un développement économique responsable ;
- renforcer le benchmarking européen (bonnes pratiques et outils) et stimuler la coopération méditerranéenne.

Saint-Etienne Métropole adhère à cette association depuis 2003, ce qui permet de bénéficier de son accompagnement pour conduire la politique communautaire de développement durable et conforte le positionnement de l'agglomération dans les réseaux de partenaires agissant en matière de développement durable à l'échelon national. En 2015, Saint-Etienne Métropole a pu participer à la COP21 grâce à son adhésion au Comité 21.

Saint-Etienne Métropole versera une cotisation chaque année fixée en Assemblée générale. La cotisation annuelle de 2016 pour adhérer à l'association Comité 21 s'élève à 1 500 € TTC.

Rhône-Alpes Energie Environnement

Rhône-Alpes Energie Environnement est une association de loi 1901 fondée en 1978 qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs démarches de développement durable et notamment dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle forme un centre de ressources et d'animation de réseau, accompagne les projets collectifs territoriaux et conseille les collectivités et les bailleurs sociaux dans le montage et le suivi d'opérations. Ses membres sont repartis en 5 collèges : collectivités et leurs groupements ; entreprises publiques ou privées de l'énergie et de l'environnement ; organismes consulaires, syndicats et autres organismes publics ; associations ; personnalités qualifiées. On y retrouve les Conseils Départementaux, les grandes agglomérations et villes de Rhône-Alpes, Alec 42, EDF, GDF SUEZ, la FRAPNA, etc...

Saint-Etienne Métropole est adhérente et membre du conseil d'administration de RAEE depuis plusieurs années, ce qui lui permet de bénéficier de l'expertise de l'association et d'être au cœur de l'information en Région.

La cotisation 2016 de Saint-Etienne Métropole est fixée à un montant de 10 000 €.

Inter Foret Bois 42

Fondée en 1982, IFB42 est une association départementale pour le développement de la filière bois dans la Loire qui travaille au renforcement interprofessionnel de la filière et appuie les développements individuels ou collectifs d'entreprises.

L'association organise des actions autour de trois champs :

- le développement et la promotion du bois en tant que matériau, produit et savoir-faire,
- l'accompagnement des professionnels et des entreprises,
- le renforcement de la filière bois et l'animation du réseau d'acteurs,
- la sensibilisation des jeunes aux métiers de la filière sur la base entre autres d'interventions dans les établissements de formation et l'organisation d'un prix d'architecture à destination des élèves et architectes ingénieurs.

Compte-tenu de l'importance que revêt la filière bois dans le cadre de la transition énergétique, Saint-Etienne Métropole renouvelle sa cotisation pour un montant de 4 300 €.

Energy Cities

Energy Cities a été créée en 1990. Elle dirige le bureau de la Convention des Maires et est également structure de soutien officiel pour tous les signataires.

Par ailleurs, Energy Cities s'engage dans la promotion des politiques énergétiques durables et est active dans l'échange d'expériences et de savoir-faire avec ses membres. L'association représente aujourd'hui environ 1 000 membres de 30 pays. Energy Cities a développé une expertise à la fois au niveau politique et au niveau opérationnel, et est aujourd'hui reconnue comme partenaire incontournable des politiques « énergie climat ».

En reconduisant son adhésion au réseau d'Energy Cities, Saint-Etienne Métropole pourra :

- élargir ses partenariats avec d'autres autorités locales,
- exprimer son opinion sur des propositions de la Communauté européenne et des futures orientations politiques,

- participer à des projets soutenus par la Commission européenne (près de 400 municipalités ont été engagées dans des projets divers destinés à améliorer leur efficacité énergétique),
- publier des informations sur ses actions à un niveau international,
- bénéficier de services de l'association : une assistance individuelle dans la préparation de projets, veille documentaire et recherches d'information à la demande, l'organisation de voyages d'études et de conférences, etc.,
- bénéficier d'initiatives et de financements aux projets européens innovants.

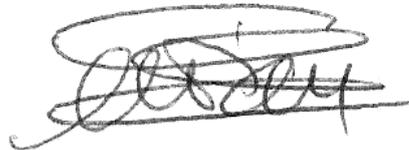
Le montant de l'adhésion pour Saint Etienne Métropole à Energy Cities est de 3750 euros pour l'année 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide les adhésions : au Comité 21, à Rhône-Alpes Energie Environnement (RAEE), Inter Forêt Bois 42 (IFB42), et à Energy Cities,**
- **verse aux organismes suivants les montants suivants :**
 - **Comité 21 : 1 500 €,**
 - **RAEE : 10 000 €,**
 - **IFB42 : 4 300 €,**
 - **Energy cities : 3 750 €,**
- **signe tous les documents relatifs à ces adhésions,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 article 6281 du budget développement durable de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU